

MAILLE D'ANJOU ADAPAEF PMA de Maine-et-Loire
*Association Départementale Agréée des Pêcheurs Amateurs aux Engins et Filets
 et de la Protection du Milieu Aquatique sur les eaux du domaine public de Maine-et-Loire*
 BP3 49170 LA POSSONNIERE

ASSEMBLEE GENERALE DU 05 DECEMBRE 2015 à ST HILAIRE ST FLORENT

Suite à la convocation parue dans la presse (Infolocale) et envoyée à chaque adhérent par la Cordée, l'Assemblée Générale (AG) de la Maille d'Anjou ADAPAEF PMA de Maine-et-Loire s'est tenue, de 9 heures à 12 heures 30, le samedi 05 décembre 2015 chez BOUVET LADUBAY à Saint Hilaire Saint Florent sous la présidence de Monsieur Raymond PERARD, assisté de Messieurs Maurice LEBEAU, président honoraire, Yves CAYEUX, vice Président, Paul DESGRANGES, secrétaire, Yannick MALLET, secrétaire adjoint, Jacques MEUNIER, trésorier adjoint et des autres administrateurs Messieurs Marcel REPUSSARD, Auguste BARRAULT, Emile BENON, Jacques ROBIN, William ALBERTIER et Claude SAMSON chargés des fonctions d'accueil et des aspects matériels auxquels se sont adjoints Monsieur Dominique PASQUIER, garde particulier et Dominique HAUTREUX commissaires aux comptes.

Plusieurs invités étaient présents aux cotés du Président, notamment : Monsieur Patrice MONTMOUSSEAU PDG de Bouvet Ladubay, ainsi que Monsieur Michel BROUSSET Président de l'ADAPAEF PMA 85, Monsieur Gilles CHOSSON, Président de l'ADAPAEF PMA 44 et Monsieur Raymond BISSON, administrateur de la FNADAPAEF.
 Monsieur Marc FERRARI, absent, a donné pouvoir à Monsieur Marc CHEVRET.

L'émargement des membres présents de l'ADAPAEF PMA 49 a permis d'annoncer que l'AG a rassemblé **52** adhérents, 51 présents et un représenté.

I – L'ACCUEIL DES INVITES

Le président Raymond PERARD accueille les invités; Il présente les excuses de plusieurs invités empêchés : Monsieur le maire de Saint Hilaire Saint Florent, Monsieur le député de la circonscription, Monsieur Jean-Paul SOUTIF, président de la Fédération de pêche 49, Monsieur Pascal NORMANT, chef du service SEET à la DDT, Monsieur Jacques BIRGAND, président du CLD et Monsieur Claude MALOYER, président de l'AAPPMA des fervents de la gaule des Rosiers sur Loire.

Le président Raymond PERARD demande une minute de silence suite au décès de Monsieur VITRAC qui a été le premier président de l'ADAPAEF de Maine-et-Loire et aux décès de plusieurs membres de la Maille d'Anjou.

II – LA LECTURE DU PROCES VERBAL DE LA DERNIERE ASSEMBLEE GENERALE

A la demande du président, Monsieur Paul DESGRANGES, secrétaire, donne lecture des principaux passages du procès verbal de la dernière AG du 6 décembre 2014 à La POSSONNIERE qui avait rassemblé, 71 membres de l'association et approuvé les rapports d'activité, financier et moral, ainsi que le montant de la cotisation à 89 €.

Aucune demande de modification n'ayant été faite, le procès verbal de l'AG du 06 décembre 2014 est adopté à l'unanimité des présents.

III – LE RAPPORT D'ACTIVITE DE L'ANNEE 2015:

Le président Raymond PERARD souligne son activité au niveau national :

- déplacements à la FNPF pour des conseils d'administration et surtout les réunions des commissions réglementation où il fait avancer certains de nos vœux.

- Concernant la modification de la réglementation elle sera présentée plus avant à l'aide d'un petit diaporama. Action de longue haleine de quatre ans.

Ainsi que plusieurs déplacements pour des réunions du Comité National de l'Eau.

Il poursuit avec l'actualité départementale en rappelant la gestion des licences relevant du conseil général : depuis le 1^{er} janvier 2012 Monsieur Yves CAYEUX délivre les licences pour le compte du Conseil Général 49 et aussi des cartes obtenues par internet. De nouvelles modalités de déclaration de captures ont été mises en place pour permettre de faire une étude de l'évolution des populations piscicoles sur le domaine public fluvial concédé au Conseil départemental de Maine-et-Loire.

Les gardes particuliers, Monsieur Francis DELAUNAY et Monsieur Dominique PASQUIER ont assumé cette fonction en 2015 pour la Maille d'Anjou, réalisant à eux deux près de 40 tournées soit plus de 2000 km.

Le président indique que Monsieur Francis DELAUNAY va cesser ses activités de garde particulier pour raison personnelle ; il lance à l'assemblée un appel à candidature pour occuper cette fonction. **Aucun candidat ne s'est manifesté dans l'assemblée.**

L'activité alevinage 2015

L'alevinage 2015, réalisé sous l'égide de Yannick MALLET aidé par des pêcheurs locaux et des membres du CA a concerné 2000 jeunes brochets pour les lots suivants:

1 – La Loire (poursuite de l'action 2014) : lots N° K6, K7, K8, K10 et K11 ;

2 – La Mayenne : lots N°4, 7 et 8.

Le secrétaire poursuit

Les activités statutaires ont concerné :

- trois conseils d'administration (07 février, 25 avril et 24 octobre),
- cinq réunions du bureau (08 janvier, 25 mars, 04 juin, 10 septembre, 05 novembre),
- une AG à ST Hilaire ST Florent (ce jour 05 décembre 2015).
- de plus la Maille d'Anjou a été représentée à l'assemblée générale de la FNADAPAEF au Pont du Château (63).

Au niveau départemental, le Président Raymond PERARD et le secrétaire adjoint Yannick MALLET, administrateur de la fédération de pêche 49, ont été concernés par :

- 2 assemblées générales, un CA par mois,
- et des commissions internes de la Fédération départementale de pêche : travaux, finances, réglementation, pisciculture, Centre de Brissac, etc.,
- D'autres représentations externes ont été assumées par le secrétaire Paul DESGRANGES telles que les réunions du SAGE Estuaire à Nantes, du Comité d'estuaire, de Natura 2000, de la CDESI du Conseil départemental de Maine-et-Loire, ainsi que du CORELA qui a été transformé en Conservatoire Régional des Espaces Naturels au sein duquel il représente les 5 ADAPAEF des Pays de la Loire,

La Maille d'Anjou a demandé à la DDT une clarification sur la réglementation concernant l'utilisation de l'ancrau. La réponse de la DDT nous a confortés dans notre interprétation du Code de l'Environnement relative à la dimension des mailles des nasses : 27 mm au minimum pour l'ancrau et 40 mm pour les nasses rigides dans le département de Maine-et-Loire auquel il faut ajouter un

panneau avec mailles de 50 mm pour le domaine public fluvial géré par l'Etat (Loire, Authion, Thouet, Dive, Louet et Layon). Cependant il faut remarquer que l'ancrau n'est pas spécifiquement répertorié dans le code de l'environnement.

Une étude sur les captures sur le domaine public transféré est conduite en collaboration avec la fédération de pêche 49 et avec une subvention de la FNPF. Le but est de mieux connaître les populations de poissons.

Une demande est en cours auprès de la DDT pour qu'elle sollicite une simplification des **déclarations de captures** pour le domaine public fluvial 49 grâce à **un projet de convention DDT/CD49/ONEMA/Maille d'Anjou**.

Une délégation de la Maille d'Anjou a rencontré, à Tours, **Mme LONGUET directrice de la Mission Val de Loire** et lui a remis un dossier sollicitant son aide. Le but est une sensibilisation et quelques prises de positions pour défendre l'utilisation d'engins et filets qui constituent un patrimoine en relation avec le classement d'une partie de la Loire au patrimoine mondial de l'UNESCO. Le président Raymond PERARD va reprendre contact avec Mme LONGUET.

Le président Raymond PERARD et le vice-président Yves CAYEUX ont rencontré Monsieur Philippe AUCLERC, rédacteur de la revue « La Loire et ses Terroirs ».

Un article est paru dans le numéro été 2015 N°93 (disponible pour 10 € dans les maisons de la presse) « La pêche au verveux, une tradition ligérienne séculaire pages 33 à 41. Cet article est un atout pour défendre l'utilisation de l'ancrau, nasse à fil souple, dans la Vallée de la Loire.

La Maille d'Anjou a rencontré la DDT le 1^{er} juillet 2015. La discussion a fait apparaître les points suivants :

Définition des lots, prix des licences, dimensions des mailles des nasses rigides, pêche avec l'ancrau, cahier des charges pour le renouvellement des baux au 1^{er} janvier 2017, fiches de captures, etc.

Un dossier **de demande de réduction du prix des licences** a été préparé.

Deux autres dossiers sont en cours de préparation :

– Un dossier doit être fait pour **modifier la liste, voire la forme, des engins utilisables**, notamment carrelot pour les licences spéciales, épervier, nasses à écrevisses, ancrau avec référence au code de l'environnement pour la taille des mailles supérieures ou égales à 27 mm (art R436-26).

– Un dossier doit être fait pour exprimer nos souhaits concernant **la définition des lots, leur signalement par références GPS, les cartes de ces lots et les réserves**.

La commission technique de la Préfecture s'est réunie le 18 septembre

Les principales informations sont les suivantes :

1 – Ouverture de la pêche en 2^{ème} catégorie : du 1^{er} janvier au 31 décembre sauf pour le sandre et le brochet : 1^{er} au 24 janvier et du 1^{er} mai au 31 décembre 2016.

2 – Dans les réserves spécifiques la pêche est interdite du 1^{er} mars au 1^{er} mai,

3 – Pour le renouvellement des baux au 1^{er} janvier 2017 :

- Le conseil départemental envisage une interdiction de pêche à la ligne dans les 50 m à l'aval des barrages,

- La DDT envisage des réserves programmées pour la durée des baux sans modification,
- La DDT organisera deux réunions, l'une au printemps 2016, l'autre à l'automne 2016.

L'activité de promotion a été limitée en 2015

La Maille d'Anjou n'a participé qu'à une manifestation à la fête Blaison Gohier le 2 août.

Le nombre de nos adhérents, membres actifs, continue à diminuer: 364 en 2015 (399 en 2014 (430 en 2013, 422 en 2012, 494 en 2011, 572 en 2010, 663 en 2009) après une régression forte depuis 2008.

Nous avons atteint le seuil de 718 adhérents en 2008 après plusieurs années de progression. Notons que nous avons en plus 10 membres honoraires bienfaiteurs à jour de leur cotisation ce qui porte le nombre de sociétaires à 374.

Le nombre de licences attribuées en 2015 a encore subi une érosion avec 377 licences attribuées (-8,5%/2014) (412 en 2014, 444 licences en 2013, 445 en 2012 et 736 en 2008).

LICENCES 2015	Petite Pêche	Spéciale Anguillère	TOTAUX
DDT	238	61	299
Conseil Départemental 49	25	53	78
TOTAUX	263	114	377

Rappel 2014 285 127 412

Une enquête a été faite auprès de 72 pêcheurs n'ayant pas repris leur licence en 2015. Les principales raisons invoquées sont la vieillesse, le manque de poissons, la restriction de la durée de pêche et le coût excessif de la licence (cf. annexe 1)

IV – LE RAPPORT MORAL DU PRESIDENT

Le président Raymond PERARD qui ne sollicite pas de nouveau mandat d'administrateur, fait le bilan des actions qui ont marqué sa présidence :

- Hélas une baisse de nos effectifs,
- Des modifications règlementaires,
- La parution de la Cordée qui évolue,
- La création d'un site internet,
- L'utilisation d'internet pour délivrer les cartes d'adhérent à la Maille d'Anjou en plus de notre réseau habituel,
- Les déclarations de captures sur le domaine public fluvial transféré au Conseil départemental 49 auprès de la Maille d'Anjou pour pallier les retards et imprécisions de l'ONEMA,
- La préparation de la relève au CA avec l'émergence d'une nouvelle équipe familiarisée avec les dossiers de la Maille d'Anjou grâce aux invitations à notre CA,
- Des bonnes relations avec la fédération de pêche 49, la FNPF, la DDT,
- Quelques interrogations sur nos relations avec la FNADAPAEF, faut-il continuer à y adhérer ?

V - LE RAPPORT FINANCIER DE L'ANNEE 2015 ET LES COTISATIONS 2016

Les comptes 2015, arrêtés au 31 octobre 2015, sur 12 mois, préparés par Monsieur Maurice ADRION, notre trésorier, avant son départ, sont présentés.

En intégrant le compte financier, à l'étranger, note des produits de **39 866,78 €** et des charges de **38 400,29 €**, soit un résultat net positif de **1 466,49 €** (1013,53 en 2014, 791,76 € en 2013; 1888,99 € en 2012 ; 1 769,98 € en 2011 et 770,55 € en 2010).

On note au bilan des avoirs financiers nets de **26 755,82 €** au 31 octobre 2015 sous forme de report à nouveau auxquels on ajoute le résultat 2015 de **1 466,49 €** soit **un total général de 28 222, 31 € au 1^{er} novembre 2015.**

Les commissaires aux comptes, Messieurs Dominique PASQUIER et Dominique HAUTREUX notent le manque de pièces justificatives que notre trésorier n'a pas pu fournir, en plus du compte d'exploitation et du bilan, avant son départ à l'étranger.

La bonne santé financière de La Maille d'Anjou est toutefois avérée puisque la consultation des comptes laisse apparaître un solde cumulé de 33 896,70 € au 04 décembre 2015 : 4 451,08 sur le compte cheque et 29 445,62 € sur le livret bleu. Ils invitent l'assemblée à donner quitus pour la gestion 2015, sachant qu'une mise au point sera effectuée lors de la passation de pouvoirs aux membres du nouveau CA.

Après avoir entendu le rapport d'activité, le rapport moral, le rapport financier et le rapport des commissaires aux comptes, l'assemblée générale les approuve, sous réserve de présentation des pièces comptables de la gestion de l'exercice comptable du 1^{er} novembre 2014 au 31 octobre 2015.

Les propositions de cotisations 2016

Les propositions du Conseil d'administration :

➤ **La cotisation 2016 pour les détenteurs de licences : 89 €** (89 € en 2015, 86 € en 2014 ; 84€ en 2013 ; 79 € en 2012 ; 77 € en 2011 et 74,80 € en 2010) ; elle se décompose de la façon suivante :

- 33,8 € pour le niveau national (8,8€ pour l'Agence de l'eau (=) et 25 € (=) pour la CPMA,
- 29,20 € pour la fédération départementale, (29,20 en 2015, 28,20 € en 2014, 26,20 € en 2012, 25,50 € en 2011, et 24 € en 2010),
- 11,00€ € pour notre fédération nationale, (11 € en 2015, 10 € en 2014, 9€ en en 2012 et 8 € en 2011)
- 15 € pour la Maille d'Anjou ADAPAEF PMA49 (15 € en 2015, 14,80€ en 2014, 2013, 2012 et 2011, 14,50 en 2010 et 13,80 € en 2009): fonctionnement interne, Cordée, alevinage et travaux,
soit un total 2016 de 89 € euros.

➤ **Cotisation bienfaiteur à 10 €**

Après discussion, l'assemblée générale approuve les propositions du CA : maintien à 89 € pour la cotisation des membres actifs et 10 € pour les membres bienfaiteurs.

VI – ELECTION DES NOUVEAUX ADMINISTRATEURS ET DU BUREAU

Le président sollicite l'AG pour demander si des adhérents se portent candidats. Aucune candidature nouvelle n'étant proposée la liste de 15 candidats présentée par le CA sortant est soumise au vote à bulletins secrets.

On a dépouillé 49 bulletins avec les résultats suivants :

ADRION Maurice	2 Impasse Couasnon	MAZE	49630	49 voix ELU
ALBERTIER William	La Haie Claire	ST SIGISMOND	49123	49 voix ELU
BARRAULT Auguste	4 rue des Moulins	CHALONNES SUR LOIRE	49290	48 voix ELU
CAYEUX Yves	23 rue du Marché au lin	CHALONNES SUR LOIRE	49290	49 voix ELU
CHEVRET Marc	176 Route d'Angers	ST CLEMENT DES LEVEES	49350	49 voix ELU
COUVREUR Raymond	15 Bd Camus	ANGERS	49100	39 voix ELU
FERRARI Marc	24 rue des Ligériens	CHENEHUTTE TREVES CUNAUT	49350	49 voix ELU
GOURIER Dominique	12 rue des Prés	VARENNES SUR LOIRE	49730	49 voix ELU
HAUTREUX Dominique	Le Haut de Toucheboeuf	BLAISON GOHIER	49320	49 voix ELU
HOUTIN Pierre	1 Square des Bateliers	ECOUFLANT	49000	49 voix ELU
LUCAS Jacques	2 rue Alphonse Daudet	BRIGNE	49700	49 voix ELU
MALLET Yannick	Le Pressoir rouge	CHALONNES SUR LOIRE	49290	49 voix ELU
MEUNIER Jacques	9 Quai des Mariniers	LE THOUREIL	49350	49 voix ELU
ROBIN Jacques	Les Rochettes 65 route de Gennes	ST HILAIRE ST FLORENT	49400	49 voix ELU
VEAUX Michel	6 rue de l'Otmeau Blanc Bateliers	ECOUFLANT	49000	49 voix ELU

Ces nouveaux administrateurs sont élus pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2020.

Les quinze candidats ci-dessus sont déclarés élus par le président sortant Raymond PERARD, à l'issue du vote.

Ce dernier sollicite des candidats pour représenter la Maille d'Anjou à la **commission engins de la fédération départementale de pêche 49**.

Messieurs Yannick MALLET, Yves CAYEUX et Michel VEAUX, membres du nouveau CA, sont candidats.

Le président Raymond PERARD sollicite le vote de l'AG à mains levées.

Messieurs Yannick MALLET, Yves CAYEUX et Michel VEAUX sont élus, à l'unanimité, membres de la commission engins de la fédération départementale de pêche 49.

Monsieur Dominique HAUTREUX, **commissaire aux comptes** sortant ayant été élu au nouveau CA, ces deux fonctions ne pouvant pas être exercées par la même personne en application de nos statuts, Monsieur Raymond PERARD sollicite des candidatures pour assumer son remplacement dans la fonction de commissaire aux comptes.

Monsieur Bernard BARRON, La Chapelle, 49290 CHALONNES SUR LOIRE 49290, titulaire d'une licence sur le lot Loire L4, est candidat.

Monsieur Bernard BARRON est élu, à mains levées, à l'unanimité, commissaire aux comptes de la Maille d'Anjou.

Le nouveau CA s'est réuni. Il a élu le bureau :

***Monsieur Yannick MALLET, à l'unanimité, président de la Maille d'Anjou,
Monsieur Yves CAYEUX, à l'unanimité, vice président de la Maille d'Anjou,
Monsieur Michel VEAUX, à l'unanimité, secrétaire de la Maille d'Anjou,
Monsieur Marc FERRARI, l'unanimité, secrétaire adjoint, de la Maille d'Anjou,
Monsieur Maurice ADRION, l'unanimité, trésorier, de la Maille d'Anjou,
Monsieur Jacques MEUNIER, l'unanimité, trésorier adjoint, de la Maille d'Anjou,***

De plus,

Monsieur Auguste BARRAULT, a été désigné, à l'unanimité, chargé de mission, de la Maille d'Anjou,

VII – QUELQUES INFORMATIONS PRESENTEES A L'AG

Le secrétaire présente :

- les résultats de l'enquête sur les abandons en 2015 (cf. annexe 1),
- les conclusions d'une étude de l'ONEMA sur le silure dans le Lot, la Dordogne et la Garonne d'où il ressort que le brochet et le silure ont les mêmes habitats mais il ne semble pas que les populations de brochets soient modifiées et d'une manière générale « qu'à l'exception de quelques rares cas, le silure ne semble pas avoir d'impact majeur sur la richesse spécifique et la biomasse des poissons, hors migrateurs ». Les populations de migrateurs sont atteintes en aval des barrages principalement par les silures les plus gros.
- le magazine « la Loire et ses Terroirs » dans lequel le rédacteur en chef Philippe AUCLERC a fait paraître dans le N° 93 de l'été 2015 un article intitulé « La pêche au verveux, une tradition ligérienne séculaire ». Il montre que cet engin était déjà utilisé au début du 14^{ème} siècle.

Le président informe l'assemblée sur :

- l'obtention de carte de pêche par internet ce qui est rapide et présente l'avantage de permettre une réédition gratuite en cas de perte et permet un suivi informatisé des adhésions.
- Elle permettra également l'émission des licences du domaine transféré (conseil départemental 49).
- L'état d'avancement des modifications réglementaires concernant les PAEF

NOS DEMANDES : Une enquête faite auprès des ADAPAEF a permis de présenter **une dizaine de demandes** de modifications de la réglementation dans les domaines suivants:

- 1) Pêche banale
- 2) Pêche aux engins dans le domaine privé
- 3) Carte de pêche journalière
- 4) Définition des engins de pêche
- 5) Distance entre les engins
- 6) Transport des écrevisses
- 7) Représentation PAEF au CA des FD
- 8) Relève hebdomadaire
- 9) Carte de pêche par Internet
- 10) Transformation des licences « anguille »

CES DEMANDES ONT ETE ADOPTEES PAR LE CA DE LA FNPF en décembre 2013

PLUSIEURS RENCONTRES AU MINISTERE DE L'ECOLOGIE en 2014 et 2015 ONT ABOUTI A LA PREPARATION DE DECISIONS SOUS PLUSIEURS FORMES JURIDIQUES :

1- Une circulaire

Le projet de circulaire d'application du nouveau cahier des charges (période 2017/2021) précise :

« Le document de référence pour la définition des engins et filets est le guide des engins de pêche fluviale publié par le CSP en 2003 »

2- La loi sur la biodiversité en cours de discussion au parlement devrait concerner :

La pêche banale, c'est-à-dire la possibilité de pêcher sur l'ensemble du domaine public fluvial français avec une ligne, réservée jusqu'ici aux AAPPMA ; la loi sur la biodiversité devrait attribuer ce droit aux pêcheurs amateurs aux engins et filets.

- 3- Un 1^{er} décret est en cours de consultation et devrait paraître début 2016 ; il concerne :
 - La carte de pêche par internet (et de licence) : après une expérimentation déjà faite en 53, 44, 49 et 58, généralisation prévue en 2018.
 - L'obtention pour les prochains baux (a/c de 2017) d'une licence comportant la possibilité d'inviter une personne à s'initier à notre loisir avec manœuvre des engins (à l'exception des filets maillants).
- 4- Un 2^{ème} décret est prévu ultérieurement et fait l'objet de négociations concernant :
 - La relève hebdomadaire,
 - Et la distance entre les engins.

VIII – LA DISCUSSION ET LES VŒUX DE L'AG

Après discussion les vœux suivants sont adoptés :

1 – Il est demandé une harmonisation de la réglementation sur la **taille des mailles de nasses rigides** dans le département de Maine-et-Loire sur la base de l'article R436-26 du Code de l'Environnement (27 mm minimum) ou de l'harmonisation avec le conseil départemental 49 à 40 mm, qui a été longtemps la référence dans le Maine-et-Loire.

2 – **Un assouplissement du principe de la relève hebdomadaire** est demandé pour permettre aux adhérents actifs d'avoir une activité de pêche au weekend.

3 – Il est demandé que **l'utilisation du carrelet accordée aux titulaires de licences spéciales (anguillères) sur le Louet soit étendue à l'ensemble des licences spéciales du département**. Le classement de la vallée de la Loire au patrimoine mondial de l'UNESCO au titre des paysages vivants suggère de conserver l'usage du carrelet, ancien mode de pêche.

4 – Il est demandé que **l'usage de l'épervier soit autorisé dans le département de Maine-et-Loire**. Le classement de la vallée de la Loire au patrimoine mondial de l'UNESCO au titre des paysages vivants suggère de préserver l'usage de l'épervier, ancien mode de pêche.

5 – Il est demandé **l'utilisation de 6 nasses à écrevisses** sur le domaine public fluvial 49.

6 – Il est demandé, lors du renouvellement des baux, **de tenir enfin compte des modifications importantes constatées dans le nombre d'engins de pêche, la durée de pêche et des populations de poissons, notamment de l'anguille, pour fixer le prix des licences sur le domaine public fluvial de Maine-et-Loire**, sachant que le dernier renouvellement des baux de n'a pas pris en compte ces modifications comme ce fut le cas dans la quasi-totalité des autres départements.

7 – Il est demandé **d'avancer de plusieurs mois la période autorisée pour la pêche de l'anguille**, actuellement du 1^{er} avril au 31 août.

VIII – LES DECORATIONS DES PÊCHEURS

A – La médaille de bronze de la Fédération a été est attribuée à :

Monsieur William ALBERTIER, administrateur.

B – Le diplôme d'honneur de la Maille d'Anjou a été remis par le Président Raymond PERARD à :

1 – Alain LEROUX

2 – Fabrice RICHARD

C- Les Bretelles de chanvre, tressées par Jacques ROBIN remises par le président Raymond PERARD à :

Monsieur Patrice MONTMOUSSEAU, PDG de Bouvet LADUBAY

Ainsi qu'à Monsieur Michel BROUSSET président l'ADAPAEF de la Vendée.

XI – LE PENDANT ET L'APRES AG

A l'issue de cette assemblée générale, vers 12 h 30, **un vin d'honneur général a été offert par l'entreprise BOUVET LADUBAY** de Saint Hilaire Saint Florent. Celle-ci a également offert l'apéritif du repas et le mousseux rouge en fin de repas.

Le matin les épouses ont visité les caves ACKERMAN à Saint Hilaire Saint Florent.

Un repas très convivial a été servi sur place à **79** convives grâce au service du traiteur Monsieur Patrice MORVAN, restaurateur La Vallée du Clairay aux Rosiers sur Loire (Tél 02 41 51 65 67) qui sera le traiteur. Le menu était à 23 € plus les vins (repas à 25 €).

L'animation a été faite par Monsieur William ALBERTIER et Monsieur Sergueï HONTAR accompagné de son fils (groupe KALINKA 24, rue des Crêtes MONTJEAN S/LOIRE Tél 0627207721) et avec l'aide habituelle de notre collègue Monsieur Jacques ROBIN.

Le Président de l'ADAPAEF PMA 49

Sortant: Raymond PERARD

Nouveau : Yannick MALLET

Le secrétaire de l'ADAPAEF PMA 49

Paul DESGRANGES

Michel VEAUX

Annexe 1**MAILLE D'ANJOU
ENQUETE SUR LES ABANDONS 2015**

Nombre d'abandons : 72

Enquête lancée le 07 octobre 2015

Nombre de réponses : 24 soit un taux de réponse de 33% ;

Notons d'abord 5 décès signalés

Age moyen sur 15 réponses exploitables : 70 ans ;

Analyses des causes d'abandons :

1 – La vieillesse: 18 réponses (5 décès, 7 problèmes de santé, 6 trop agés)

2 – Le manque de poissons : 14 réponses,

3 – La réduction de la durée de pêche de l'anguille : 12 réponses,

4- Coût excessif de la licence : 7 réponses ;

5- Manque de matériel (engins et bateau) : 3 réponses ;

6- Pollution de la rivière : 4 réponses ;

7 – Problème de mauvaises relations avec les riverains ou les autres pêcheurs

8 - Les autres causes invoquées une fois:

- Problème d'accès à la rivière,
- Manque de temps,
- Vols d'engins et/ou bateau,
- Augmentation de la population des silures,
- Interdiction de la pêche 200m du barrage.
- Problème d'accès à la rivière.

Quatre pêcheurs ont fait un chèque pour adhérer en qualité de membre bienfaiteur honoraire :

- Michel MESSAGER (10 €) ; - Janick MAURICEAU (10 €) ; -Jean RAVENEAU (50 €) ; Boris BELLIER (10 €).